



Point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière

Appel à manifestation d'intérêt adressé aux avocats, notaires et commissaires de justice bilingues pour des permanences

L'important dynamisme économique et la forte mobilité transfrontalière des citoyens dans la région frontalière franco-allemande entraînent une augmentation constante des litiges transfrontaliers, qui ne peuvent pas tous se régler à l'amiable. Les litiges restent irrésolus et les citoyens ne peuvent pas faire valoir leurs droits dans le pays voisin. La barrière linguistique, une méconnaissance du système judiciaire et des procédures de l'autre côté du Rhin, la difficulté de trouver un professionnel du droit bilingue et spécialisé sont les principaux obstacles à l'accès au droit.

Ce point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière a pour objectif de surmonter les obstacles existants dans l'accès au droit transfrontalier. Pour cela, il offre une aide concrète pour faire valoir ses droits dans le pays voisin, notamment grâce à des consultations de 20 à 30 minutes avec des avocats, notaires et commissaires de justice bilingues français et allemands.

Alors que ces consultations sont gratuites pour les justiciables, les professionnels du droit qui assurent les permanences reçoivent une indemnité, à l'instar des point-justice en France.

Ces consultations sont proposées une fois par mois (2-3h par professionnel du droit) dans les locaux du Centre Européen de la Consommation (CEC) à Kehl dans les domaines juridiques les plus pertinents pour la région frontalière.

Le point de contact franco-allemand pour la justice recherche des avocats, notaires et commissaires de justice bilingues pour conseiller les citoyens germanophones sur des questions de droit français (selon leur spécialisation en droit de la famille, droit des successions, droit de la sécurité sociale, droit pénal, droit immobilier, droit fiscal, droit des contrats).

Les avocats intéressés peuvent s'adresser directement aux barreaux auxquels ils sont inscrits.

Les notaires et commissaires de justice intéressés peuvent s'adresser directement à leurs chambres.

Pour plus d'informations sur le projet « Justice Bridge 2026 », voir le site :

[Le projet Justice Bridge 2026 | cec-zev.eu](https://cec-zev.eu)

Porteur du projet : Centre Européen de la Consommation (CEC)

Partenaires financiers : La Collectivité européenne d'Alsace et La Région Grand Est et (dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne 2024–2026 »), le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Bas-Rhin, le Ministère de la Justice et de la Migration du Land Bade-Wurtemberg, ainsi que le Ministère de l'Alimentation, de l'Espace rural et de la Protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg.

Le projet « Justice Bridge 2026 » est la suite logique du projet Interreg « [Justice sans frontière](#) », mené par le Centre Européen de la Consommation (CEC) de 2023 à 2025. Pendant cette période, plus de 2 000 demandes individuelles ont été traitées et 800 consultations gratuites organisées.